



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-huit et le mardi 20 février, à dix-sept heures et trente quatre minutes,
Les membres du conseil municipal de Morne-À-L'eau, convoqués le 08 février 2018, se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Ketty LABUTHIE, 1^{er} adjoint au maire de la Commune de Morne-À-L'eau.

Etaient présents (20): Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Marcienne LORMEL-ARPHÉXAD, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Sandra MANETTE, Monsieur Patrice RESEDEDANT, Madame Michelle MAKAIA-ZENON, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Judex LACLOSSE, Madame Annette PRESSE, Madame Laure PHAETON, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur José ADELAIDE, Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Léonard JERUL, Monsieur Joubert LUCE.

Etaient Excusés (01): Monsieur Philipson FRANCFORT,

Etaient représentés (06) : Madame Nita FOUCAN, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sabrina GARES, Monsieur Jean DARTRON, Madame Nadia NEGRIT, Madame Annick VANONY.

Etaient absents (06): Madame Dolorès BELAIR, Madame Victoire JASMIN, Madame Florise CANVOT-VINCENT, Madame Marie-Christine NANNETTE, Monsieur Klébert BLANCHE-MARIE, Monsieur Aurel MIRRE.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Sabrina GARES a été désignée pour assurer le secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :



Délibération n°01-18-2018
Transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage communale au
Conseil Régional de Guadeloupe pour les travaux d'éclairage du terrain de
football et de couverture de la tribune
du stade municipal Pierre MONNERVILLE.

Le Conseil Régional de Guadeloupe s'est engagé à réaliser en urgence, pour le compte de la commune, des travaux au stade municipal Pierre MONNERVILLE. Ces travaux doivent porter sur l'éclairage, l'électricité, les vestiaires et la tribune du stade. L'objectif étant de pouvoir accueillir les joueurs et les spectateurs dans de bonnes conditions.

Parmi ces travaux, la rénovation de l'éclairage du terrain de football et la couverture de la tribune, ont déjà été réalisés par le Conseil Régional.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Où l'exposé du Maire,

Et après en avoir débattu,

DECIDE :

Article 1^{er} : d'approuver le principe de réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage du terrain de football et de couverture de la tribune du stade municipal par le Conseil Régional de Guadeloupe ;

Article 2 : d'approuver le principe de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage communale au Conseil Régional de Guadeloupe pour la réalisation des dits travaux, ce, en associant la commune pour la définition des travaux ;

Article 3 : d'autoriser le Maire à engager toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision ;

Article 4 : le maire et la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal

Pour expédition certifiée conforme
Fait à Morne-À-L'eau, le 21 février 2018,

Le Maire, " Pour le Maire empêché "

Ketty LABUEH
" Adjoint au Maire " 
Philipson FRANCFORT
SÉCURITÉ - TRAVAUX
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
PARC AUTOMOBILE

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le 07 mars 2018.....

Formalités de publicité

Effectuées le 09 mars 2018

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.

